stop illegal fishing

A NEPAD Programme

NEPAD

nfds africa

TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network

"NON A LA PECHE ILLEGALE"
ETUDE DE CAS No. 02

Des tribunaux environnementaux

PROUVENT LEUR EFFICACITÉE

Contexte

Depuis les années 60, la côte sud-ouest de l'Afrique du sud est affectée par la pêche illégale des ormeaux. La forte valeur du mollusque, le faible risque de se faire repérer et une faible dissuasion due au bas niveau des amendes et des peines encourues ansi qu'un faible taux de condamnations sont les éléments déterminants qui ont contribué au développement du braconnage des ormeaux et aux activités criminelles associées. Cette situation a été aggravé par le fait que les tribunaux généralistes ne considéraient pas ces affaires comme prioritaires d'autant plus que les procureurs n'avaient généralement pas l'expertise nécessaire à des poursuites efficaces.

A cette époque, le taux de condamnation pour des infractions environnementales était de l'ordre de 10%[1]. Afin d'améliorer ce taux, l'Autorité nationale de poursuite (NPA) du Ministère de la justice ainsi que sa Direction des poursuites publiques (DPP) dans la région du Western Cape, travaillèrent en collaboration avec ce qui était alors la Direction de la gestion maritime et côtière (MCM) du Ministère des affaires environnementales et du tourisme (DEAT), pour mettre en place un tribunal spécialisé dans les questions environnementales.

La création de ce premier tribunal environnemental a été fortement recommandée par les deux ministres chargés de la justice et des questions environnementales, ce qui a aidé à le mettre en place rapidement et sans accroc.[2]

Le tribunal établi à Hermanus qui est entré en activité en 2003 pour lutter contre les infractions environnementales fut le premier de ce genre en Afrique du sud. Son objectif essentiel était de poursuivre les braconniers d'ormeaux, cependant d'autres affaires liées à d'autre problèmes environnementaux comme le commerce illégal de cornes de rhinocéros, la pollution de l'eau et d'autres infractions maritimes furent également entendues par la cour.[3]

Les premières affaires furent auditionnées dans les trois mois suivant la décision de mise en place du tribunal. Pas moins de 74 affaires furent ainsi traitées au cours du premier exercice dont 51 aboutirent.[4] Soit un taux de réussite de 70%, avec pour effet une forte augmentation du nombre de condamnation pour infractions environnementales.

Parallèlement à la mise en place du tribunal d'Hermanus, la Loi sur les ressources vivantes marines (MLRA) fut modifiée. Ces changements permirent aux procureurs de consolider les affaires présentées et d'obtenir un plus grand nombre de condamnations à des peines de prison. Les amendes étaient en effet peu dissuasives pour les contrebandiers car les organisations criminelles pouvaient facilement couvrir le montant de toutes les peines financières. L'objectif était donc d'obtenir des peines de prison. Le tribunal fut efficace, non seulement dans la poursuite des braconniers pris individuellement, mais également pour condamner d'autres acteurs importants du trafic,

Les ETUDES DE CAS "NON À LA PÊCHE ILLÉGALE" ont pour but de:
Définir des bonnes pratiques en analysant des exemples concrets de diverses approches de lutte contre la pêche INN. Elles mettent également en évidence l'ampleur des activités et des partenariats en cours pour stopper la pêche illégale et fournir une base pour des recommandations de politique sectorielle.

Suite de l'histoire

comme les acheteurs, les transporteurs et transformateurs. Chaque fois que de fut possible, les procureurs demandèrent également à la Cour d'ordonner la saisie des navires, véhicules et des équipements au profit de l'Etat afin qu'ils ne puissent servir à nouveau aux braconniers.

Le statut régional du tribunal d'Hermanus était particulièrement important dans la mesure où il lui permettait de traiter de l'ensemble des infractions environnementales commises dans la Province du Western Cape au lieu d'être cantonné au périmètre municipal. Par ailleurs, du fait que le tribunal pouvait appliquer le droit régional, les procureurs pouvaient également demander des peines plus fortes.

Bien que ce soit difficile à vérifier on pense que le tribunal d'Hermanus a eu pour effet de déplacer la pêche illégale d'ormeaux, certaines organisations de braconniers relocalisant leurs opérations hors de l'aire de compétence du tribunal. Ceci eut pour effet un accroissement des affaires de pêche illégales d'ormeaux dans la région de l'Eastern Cape, stimulant à son tour l'installation d'un procureur environnemental auprès du tribunal de Port Elisabeth. Cependant, en tant que tribunal départemental, celui Port Elisabeth avait une aire de compétence plus limitée que celle, régionale, d'Hermanus. Il n'en reste pas moins qu'en 2005 le taux de poursuite combiné des deux tribunaux atteignait 90% dans les affaires environnementales.[5]

Le tribunal d'Hermanus fut initialement conçu comme une institution pérenne. Cependant une décision politique de haut niveau fut prise en 2006 pour fermer un certain nombre de tribunaux spécialisés qui manquaient de mandats légilatifs, dont celui d'Hermanus. Les personnes chargées des infractions environnementales furent donc réintégrées dans le système des tribunaux ordinaires.

Au cours de ses douze derniers mois de fonctionnement, le tribunal d'Hermanus atteignit 85% de condamnations. Pendant son existence, 49 personnes furent mises en prison pour des infractions liées au braconnage et plusieurs autres furent condamnées à la liberté surveillée, à des amendes ou à des peines avec sursis.[6]

Le Rapport national sur la conformité et le respect des règlementations environnementales publié en 2009 révélait que le nombre d'affaires que le NPA avait refusé de poursuivre était passé de 16 à 100 entre les exercices 2007/2008 et 2008/2009 et que le nombre de condamnations était passé de 748 à 258 au cours de la même période.[7]

Points essentiels et résultats

- Disposer d'un tribunal et de procureurs spécialisés a permis de **développer une expertise et une expérience** dans le cadre du droit sud-africain, ce qui signifie que les procureurs étaient plus à même de trouver des arguments efficaces contre les lignes de défense qui avaient jusqu'alors conduit à remettre les braconniers en liberté.
- **La collaboration et le partage de l'expertise** entre des agences chargées de faire respecter la loi se sont développés afin de permettre une bonne gestion des affaires au plan juridique et le succès du tribunal dépendait largement de cette coopération.
- Un **manuel de formation** fut développé par les procureurs, détaillant les conditions d'une bonne application des réglementations sud-africaines, y compris l'information nécessaire pour poursuivre avec succès dans les affaires de braconnage. Ce manuel fut distribué lors de sessions de formation et mis en ligne.
- Les affaires liées à l'environnement bénéficiaient d'une **attention particulière** avec pour effet d'être rapidement entendues ainsi que soient poursuivis un nombre sans précédent de contrevenants environnementaux.
- L'accroissement des condamnations pour braconnage a **fortement stimulé le moral** des agents chargés de l'environnement et donna du sens aux actions risquées qu'il fallait entreprendre pour arrêter les braconniers.

Eléments moteurs

Le moteur principal de la décision de créer un tribunal spécialisé dans l'environnement fut la reconnaissance du besoin d'une plus forte dissuasion vis à vis des contrebandiers pour protéger les précieuses ressources naturelles d'Afrique du Sud, et spécialement l'ormeau.

Leçons à tirer

- **Accroître le niveau de dissuasion** par le biais d' une forte probabilité de condamnation à des peines sévères contribue à la réduction des infractions environnementales.
- L'**échange de connaissances** entre les procureurs et d'autres représentants de la loi, que ce soit formellement, via des outils comme les programmes de formation et les manuels, ou informellement, par le développemement d'un tissu de relations, est vital.
- **Donner la possiblité aux tribunaux d'infliger de lourdes peines** est important, on peut par exemple l'obtenir en donnant un statut régional aux tribunaux environnementaux.
- **Utiliser les médias** pour attirer l'attention sur les infractions environnementales et aider l'opinion publique à s'y opposer est un outil efficace. Dans notre cas, les médias étaient dûment informés des condamnations les plus spectaculaires, cette publicité développa la confiance du public dans le système, encourageant notamment les personnes présentes lors des infractions à les dénoncer et à se présenter comme témoins.

Acteurs impliqués

- **Décideurs politiques à haut niveau:** le soutien des ministres chargés de la justice et des affaires environnementales, a permis une mise en place rapide et sans accroc du tribunal.
- **Procureur principal:** un avocat public ayant à la fois les connaissances nécessaires et l'envie de se saisir de ces affaires et d'obtenir des condamnations garantit que le processus soit mené à bonne fin.
- **Agences de l'Etat:** l'Autorité nationale de poursuite (NPA) du Ministère de la justice et sa Direction des poursuites publiques dans la région du Western Cape, fournirent les moyens nécessaires, couvrirent les dépenses du tribunal et, conjointement avec le MCM, financèrent les émoluements et les coûts de fonctionnement des procureurs.
- **Institutions de formation:** l'Académie des détectives de Paarl donna des cours d'interprétation et d'application de la législation aux agents de police sud-africains et aux personnels chargé de la mise en application de la réglementation dans les organismes de conservation.
- **Personnel de mise en application:** les agents des pêches, les agents de police et les personnels des organismes de conservation maîtrisant la connaissance du cadre règlementaire applicable ont contribué à la bonne collecte des preuves nécessaires.

Défis

- **La disponibilité limitée en procureurs et magistrats spécialisés en droit environnemental.** Il fut difficile de réunir assez de spécialistes pour couvrir tous les cas faisant appel à une telle expertise.
- **L'absence de juridiction environnementale permettant de couvrir entièrement la zone de pêche des ormeaux.** On pense que certaines organisations de contrebandiers ont simplement délocalisé leurs opérations pour sortir de l'aire de compétence du tribunal d'Hermanus.
- **Le manque de formation des agents de la force publique en droit, politique et procédure.** Ceci eut pour effet dans un premier temps, avant la formation ad hoc, de gêner la collecte de preuves reçevables pour une condamnation.
- **L'absence de mandat législatif pour le tribunal d'Hermanus.** Ceci contribua à sa fermeture.

Conséquences politiques

- Un cadre juridique suffisamment solide est nécessaire pour que les tribunaux puissent infliger des peines sévères y compris d'emprisonnement pour des infractions environnementales.
- Un mandat juridiquement clair doit être assuré pour que les tribunaux environnementaux puissent être mis en place et travailler en permanence sur l'ensemble de la zone géographique de la ressource protégée.
- Des magistrats et procureurs suffisamment qualifiés pour diriger et poursuivre dans des affaires environnementales.

Remerciements

Cette étude de cas a été documentée par Kelly Rosencrans, revue et mise à jour par un groupe spécialisé de "Non à la pêche illégale" dirigé par Alex van Praag, avec la participation de Markus Burgener, Sandy Davies, Anabel Gomez, Antonia Hjort and Phil Snijman. Les photos sont de Markus Burgener, sauf pour la troisième photo à droite de la page 2, qui est d' Angus Mackenzie.

Etapes suivantes

Afin de développer la prise de conscience quant à l'efficacité des tribunaux environnementaux dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée, les efforts doivent porter sur ce qui suit:

- Encourager les campagnes de sensibilisation destinées à **informer et éduquer** le public et les agents de l'Etat quant aux bénéfices attendus de tels tribunaux.
- Partager les **bonnes pratiques** quant à la mise en place de tels tribunaux spécialisés.
- Partager des études de cas sur l'étendue et les **effets positifs** de tels tribunaux.

De surcroît, afin de renforcer les tribunaux environnementaux existants l'effort doit porter sur:

- La **promotion de partenariats** entre les procureurs et les agents chargés de faire appliquer la loi afin que des procédures juridiquement inattaquables soient suivies et qu'elles permettent d'accroître la probabilité de réussite des poursuites engagées.
- **Travailler avec les gouvernements** pour s'assurer qu'il n'existe pas de zones géographiques dans lesquelles les braconniers ne pourraient pas être poursivis par un tribunal ou un procureur spécialisé dans l'environnement.
- **Aider à développer les compétences** des procureurs et magistrats en droit de l'environnement, par le biais de formations, de parrainage et de partage d'expériences.

Pour plus d'informations

Partenariat pour les pêches africaines
Contact: information@africanfisheries.org
Sur internet: www.africanfisheries.org

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
Contact: info@nepad.org
Sur internet: www.nepad.org

NFDS Africa – mise en oeuvre du Programme "Non à la pêche illégale"/ Equipe de coordination SIF
Contact: nfds@nfds.info
Sur internet: www.nfds.info

TRAFFIC – Réseau de suivi du commerce international des espèces sauvages
Contact: traffic@traffic.org
Sur internet: www.traffic.org

Notes

1. F. Nxumalo, "Second Environmental Court cuts poachers' hiding space." Business Report, February 25, 2004. http://www.busrep.co.za (visité le 20 mai 2010).
2. Ministry of Environmental Affairs and Tourism. "Ministers Launch First-Ever Environmental Court." March 6, 2003. http://www.info.gov.za/speeches/2003/03030616461002.htm
3. Snijman, P.J. Review of Hermanus Environmental Court, Markus Burgener comm. pers.
4. Anon. "South Africa sets up new environmental court." Afrol News, February 24, 2004. http://www.afrol.com/articles/11360.
5. Rogers, Guy. "Prosecutors Appeal for Environmental Circuit Court." The Herald, March 24, 2005. http://www.theherald.co.za (visité le 20 mai 2010).
6. Snijman op. cit.
7. Ministry of Environmental Affairs "National Environmental Compliance and Enforcement Report 2009" April 21, 2010 www.info.gov.za/view/DownloadFileAction?id=112932 (visité le 31 août 2010).

stop illegal fishing

Programme "Non à la pêche illégale" (SIF)
Contact: pct@stopillegalfishing.com
Sur internet: www.stopillegalfishing.com